



DECISION DU MAIRE
Prise en application de l'Article L.2122-22
du Code général des collectivités territoriales
n° DESG-2016-41

Le Maire de la commune de LA RAVOIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire pour fixer les tarifs des spectacles programmés à l'Espace Culturel Jean Blanc ;

Vu le contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle conclu entre la Commune et la Société Gérard Drouot Productions S.A., 4 rue Chauveau-Largade, 75008 PARIS, pour le concert de The James Hunter Six organisé le 22 novembre 2016 ;

Vu le contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle conclu entre la Commune et la Société Blue Line Productions, Rue Droite, B.P. 10021, 46600 MARTEL, pour le spectacle « Piaf, l'être intime » organisé le 26 novembre 2016 ;

Vu le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle conclu entre la Commune et l'Association Oya, conseil et administration culturels, 1 chemin du Hameau de Chassieu, 69680 CHASSIEU, pour le concert de Ricky-James et le Big Boum Boum organisé le 3 décembre 2016 ;

Vu le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle conclu entre la Commune et l'Association Le Clou, 457 route du Lac, 73470 NOVALAISE, pour le spectacle « Les Rétro Cyclottes » organisé le 13 décembre 2016 ;

Vu le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle conclu entre la Commune et la Société Astérios Spectacles, 35 rue du Chemin Vert, 75011 PARIS, pour le concert de Vincent Delerm organisé le 17 décembre 2016 ;

DECIDE

Article 1 : Le prix des billets pour le concert de The James Hunter Six organisé le 22 novembre 2016 à l'Espace Culturel Jean Blanc est fixé à 18 €.

Dix invitations sont mises à la disposition de programmeurs d'autres salles notamment.

Hôtel de ville
Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.fr

Accusé de réception en préfecture
073-217302132-20161109-DESG-2016-41-
DE
Date de télétransmission : 09/11/2016
Date de réception préfecture : 09/11/2016

Article 2 : Le prix des billets pour le spectacle « Piaf, l'être intime » organisé le 26 novembre 2016 à l'Espace Culturel Jean Blanc est fixé à :

- Tarif normal : 15 €.
- Tarif réduit : 10 € (enfants – de 18 ans, étudiants – de 26 ans, chômeurs, groupes de 10 personnes minimum constitués en association, porteurs carte Savatou).

Dix invitations sont mises à la disposition de programmeurs d'autres salles notamment.

Article 3 : Le prix des billets pour le concert de Ricky-James et le Big Boum Boum organisé le 3 décembre 2016 à l'Espace Culturel Jean Blanc est fixé à 10 €.

Dix invitations sont mises à la disposition de programmeurs d'autres salles notamment.

Article 4 : Le prix des billets pour le spectacle « Les Rétro Cyclettes » organisé le 13 décembre 2016 à l'Espace Culturel Jean Blanc est fixé à 5 €.

Dix invitations sont mises à la disposition de programmeurs d'autres salles notamment.

Article 5 : Le prix des billets pour le concert de Vincent Delerm organisé le 17 décembre 2016 à l'Espace Culturel Jean Blanc est fixé à :

- Tarif normal : 25 €.
- Tarif réduit : 15 € (enfants – de 18 ans, étudiants – de 26 ans, chômeurs, groupes de 10 personnes minimum constitués en association, porteurs carte Savatou).

Dix invitations sont mises à la disposition de programmeurs d'autres salles notamment.

Article 6 : Le régisseur de recettes, les sous-régisseurs sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de cette décision dont une copie sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal.

Article 7 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à La Ravoire, le 9 novembre 2016.

Le Maire,
Patrick MIGNOLA